



Paris, le 27 novembre 2019

## **COMPTE RENDU DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS des 26 et 27 novembre 2019**

### REPRESENTAIENT L'UNSA (n'hésitez pas à nous contacter)

<b>Candida FERREIRA</b>	DDT Cher	02.48.61.54.98	<a href="mailto:candida.ferreira@cher.gouv.fr">candida.ferreira@cher.gouv.fr</a>
<b>Pascale WAGNER</b>	LEGTA Metz-Courcelles	03.87.64.03.17	<a href="mailto:pascale.wagner@educagri.fr">pascale.wagner@educagri.fr</a>
<b>Nathalie BERGS BOHAIN</b>	FAM Montreuil	01.73.30.23.93	<a href="mailto:nathalie.bergs-bohain@franceagrimer.fr">nathalie.bergs-bohain@franceagrimer.fr</a>
<b>Christine VALLANTIN</b>	DDTM Manche	02.33.77.52.41	<a href="mailto:christine.vallantin@manche.gouv.fr">christine.vallantin@manche.gouv.fr</a>
<b>Jacques DELCEY</b>	DDT JURA	03.84.86.80.22	<a href="mailto:jacques.delcey@jura.gouv.fr">jacques.delcey@jura.gouv.fr</a>
<b>Emmanuelle AIME</b>	DDT Orne (Expert)		
<b>Guislaine VIARDOT</b>	EPLEFPA Jacques Bujault de Melle (Expert)		

### DECLARATION LIMINAIRE

**2019-2020 : restructurations - reconversions :  
un rouleau compresseur ravage nos missions.**

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis pour ce qui est probablement la dernière représentation de cette instance telle que nous la connaissons.

La loi sur la transformation de la fonction publique votée en août, stipule que les décisions individuelles relatives aux mutations et aux mobilités ne relèveront plus des CAP.

Les missions des CAP seront recentrées sur les situations individuelles complexes telles que les procédures disciplinaires et les recours.

Tout est fait pour affaiblir les organisations syndicales représentatives des personnels. Pourtant, le dialogue a toujours permis de tenir compte de la situation de vie de nos collègues car derrière une décision de mobilité il y a bien souvent des conditions de vie qui sont en jeu.

L'**UNSA** sera très attentive à ce que les futurs regroupements de services prévus pour 2020 se fassent dans la concertation avec comme ligne de conduite la préservation du statut des agents et la qualité de vie au travail. L'**UNSA** veillera à ce qu'aucun agent du MAA ne soit lésé.

---

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

☎ 01.49.55.55.31 ou 43.05 - [unsa-sap.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-sap.syndicats@agriculture.gouv.fr) - <http://agrifor.unsa.org/>

Aujourd'hui les dysfonctionnements induits par la mise en place de RENOIRH ont des conséquences sur la carrière et la rémunération des agents. Cela est très inquiétant à la veille de la mise en place des SGC.

Depuis 12 ans les services de l'État subissent un démembrement qui ne cesse de croître. Ainsi, les fractures territoriales, sociales, économiques et culturelles qui minent notre pays ne cessent de s'accroître.

À l'**UNSA** nous pensons qu'un État fort avec des Services Publics forts contribue à corriger les inégalités qui sont la source de ces fractures.

Pour terminer, comment ne pas faire un lien avec les annonces tout azimut sur la future réforme des retraites.

Cette réforme dépasse de loin l'échelle de cette commission mais au moment où vous demandez encore des efforts aux agents de ce ministère, au moment où l'on parle encore d'égalité femmes-hommes, au moment où l'on parle encore d'inclusion des plus faibles socialement et des personnes en situation de handicap, il serait temps que le Gouvernement cesse, sous couvert d'un vernis d'équité, de s'attaquer à nouveau aux agents du service public en s'en prenant aux garanties précédemment acquises en matière de retraite.

## **REPONSES DE L'ADMINISTRATION**

### **Loi sur la transformation de la fonction publique**

Les compétences des CAP sont modifiées en recentrant leur rôle sur l'analyse des cas individuels complexes et le disciplinaire.

Le projet de décret sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG), va sortir en décembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### ***La mobilité :***

Les dossiers individuels ne passent plus en CAP, mais l'administration devra appliquer les LDG.

#### **L'agent sera au cœur de la mobilité :**

- Il aura la responsabilité de joindre l'ensemble des pièces justificatives lors de la saisie de sa demande de mobilité.
- Il aura le retour direct de l'information par le service recruteur.

Il serait maintenu le principe d'une mobilité principale au printemps avec prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre, et d'autres cycles complémentaires.

#### ***Les tableaux d'avancement :***

Ils ne seront plus étudiés en CAP. L'administration devra appliquer les LDG.

Les promotions dans le corps des SA (passage de C en B) au titre de 2020 feront l'objet d'une dernière CAP en septembre 2020.

Ce n'est qu'après la décision de l'administration, que les agents pourront se faire représenter par un conseiller syndical pour faire un recours tant pour la mobilité que pour les promotions et avancements.

## Concernant la mise en place des SG Communs

Des travaux sont conduits en interministériel pour trouver la meilleure harmonisation possible. L'instruction RH qui va sortir, apportera des éléments essentiels, afin que tout le monde dispose du même niveau d'information.

Elle devrait préciser, notamment, les conditions d'un droit au retour et la possible création de missions temporaires jusqu'au 31 décembre 2020, pour les agents qui ne souhaiteraient pas intégrer le SGC.

Tous les postes concernés par le SGC seront transférés au Ministère de l'Intérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le MAA n'aura plus la gestion de ces postes.

Les attestations financières 2019 seront faites au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 par le bureau de gestion et transmises au Ministère de l'Intérieur. Ce dernier fera des propositions aux agents.

Le Ministère a d'ores et déjà demandé des garanties concernant l'action sociale des agents du MAA.

## RenoRH

Les difficultés liées au déploiement de RenoRH existent à la fois en gestion et en paie. La plus grosse difficulté est liée au calcul des primes. La résolution des problèmes est en cours.

## AUTRES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- Mobilités
- Détachements
- Intégrations
- Titularisations
- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2020 : accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure
- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2020 : accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle
- Recours
- Questions diverses

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, N'HESITEZ PAS A CONTACTER  
LES REPRESENTANTS UNSA DESIGNES AU DEBUT DE CE  
COMPTE-RENDU**

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

**OU CONTACTER LA PERMANENCE**